Municipalité des Coteaux

65, route 338 Les Coteaux (Québec) J7X 1A2

Tél.: (450) 267-3531 • Fax: (450) 267-3532 Courriel: reception@les-coteaux.gc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 273

1. Lors d'une séance tenue le 17 mai 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 273 intitulé :

Règlement décrétant une dépense de 470 000 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc municipal, travaux de forage d'un puit, l'acquisition de modules de jeux, le prolongement d'une rue pour accéder au parc et l'acquisition d'un tracteur pour le service de voirie.

- 2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
- 3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion : Le 19 avril 2021
Présentation du projet de règlement Le 19 avril 2021
Adoption du règlement : Le 17 mai 2021
Avis public tenue du registre Le 18 mai 2021

Tenue du registre Du 18 mai au 7 juin 2021

Approbation du MAMH Le 5 août 2021 Avis public : Le 8 mars 2022

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 8e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel,

Directrice générale et greffière-trésorière

